

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 14 septembre 2015

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, Maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Stéphane FRANCK

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Marie RANZA

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

M. Marc JEANVOINE

Absents excusés et non représentés :

Mme Sylvie ROSINA

M. David HERRSCHER

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Mme Corinne LUDWIG

À Mme Elisabeth BRAESCH

Secrétaire de séance :

Mme Caroline ROLL, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Acquisition d'un terrain
3. Agenda d'accessibilité programmée
4. Commission d'élaboration du RMC
5. Dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun et adhésion à Colmar agglomération
6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Monsieur le maire rappelle l'activité dense de l'été avec la fête du sirop et la soirée cinéma de plein air qui ont connu un franc succès alors que l'installation des gens du voyage sur les terrains de football a laissé un goût amer. Il salue particulièrement le retour de Monsieur Jacques SCHWARTZ, remis de ses ennuis de santé, le remercie ainsi que tous ses collègues agriculteurs qui se sont montrés solidaires avec la commune lors de l'arrivée des gens du voyage et qui sont intervenus à deux reprises pour parer à des menaces d'invasion de gens de cette même communauté.

Monsieur Jacques SCHWARTZ remercie l'ensemble de ses collègues du conseil pour leur soutien de même que les agriculteurs qui ont assurés l'irrigation et l'entretien de ses cultures durant son absence.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2015.

Point 2 - Acquisition d'un terrain (D-2015-09-30)

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre d'un projet de restructuration du complexe sportif, la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section 46 n° 6 d'une surface de 122,16 ares, contiguë aux terrains actuels.

Monsieur Pierre HERRMANN, exploitant du terrain, a déclaré ne pas s'opposer à la transaction et n'entend pas faire valoir son droit de priorité.

Le conseil, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'acquérir de Madame Lucette HERRMANN, la parcelle cadastrée section 46 parcelle n° 6 d'une contenance de 12 216 m² au prix de 10 261,44 € nets soit 84 € par m² ;
- d'autoriser Monsieur le maire à conclure et à authentifier l'acte administratif portant acquisition par la commune d'Andolsheim de la parcelle susnommée ;
- de donner délégation à Monsieur Raymond HUSSER, adjoint, pour signer les actes en même temps que les cocontractants et en présence de Monsieur le maire ;
- de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction ;
- de charger Monsieur le maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

DIT à l'unanimité

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

Point 3 – Agenda d'accessibilité programmée (D-2015-09-31)

Monsieur le maire, expose :

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les établissements recevant du public (ERP), disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014) les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du code de la construction et de l'habitation.

Sur proposition de la commission voirie, circulation et accessibilité qui s'est réunie à deux reprises et qui a travaillé sur la base d'un diagnostic établi dès 2009, le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public communaux ;
- Monsieur le maire à déposer les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de ces Ad'ap.

Point 4 - Commission d'élaboration du règlement municipal de construction (D-2015-09-32)

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 9 mars 2015 (D-2015-03-16), le conseil municipal a décidé d'établir un règlement municipal de construction (RMC), destiné à compléter le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'appliquera sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016.

Rendu exécutoire par arrêté du maire pris dans le cadre de ses pouvoirs de police, ce document autorise, en Alsace-Moselle, outre la réglementation de la police des constructions en matière de sécurité et d'hygiène, à édicter des dispositions dans l'intérêt de l'esthétique locale en ce qui concerne la situation et l'aspect extérieur des constructions. Il est régi par les dispositions de la loi locale du 7 novembre 1910 en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle.

Pour son élaboration, le maire doit s'entourer d'une commission composée de représentants des propriétaires fonciers et d'experts désignés à raison de leur compétence.

Le conseil après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- De constituer une commission d'élaboration du règlement municipal de construction ;
- De désigner les personnes suivantes comme membres de la commission :

Elisabeth BRAESCH	Raymond HUSSER	Jean-Marie GERVAISE
Sylvie CAILLEBOTTE	Jacques SCHWARTZ	Alexis REINOLD
Mariane BERLOCHER	Michel SCHWARTZ	Roland SPEHLER
Liliane HUSSER	Stéphane FRANCK	Romain ZIMMERMANN

- De demander au maire de prendre l'avis de cette commission chaque fois qu'il le jugera utile pour l'étude de toute demande de permis de construire ou de toute suggestion concernant l'aspect de la commune.

Point 5 - Dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun et adhésion à Colmar agglomération (D-2015-09-33)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le contexte actuel et difficile de l'intercommunalité.

Suite aux textes de loi votés dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales depuis 2010, notamment le seuil de 15 000 habitants imposé par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république), les communes membres de la communauté de communes du pays du Ried brun (CCPRB) doivent envisager un nouvel avenir intercommunal.

Dans le cadre de cette réforme, une étude a été menée, qui privilégie le rapprochement des communes de la CCPRB avec Colmar agglomération sous forme d'adhésion individuelle et concomitante des communes de la CCPRB vers Colmar agglomération avec effet au 1^{er} janvier 2016. La procédure à mettre en œuvre combine la dissolution de la CCPRB par consentement de la majorité des conseils municipaux (article L 5214-28 du CGCT) et l'extension du périmètre de Colmar agglomération aux communes de la CCPRB dont le conseil municipal en a exprimé la demande (article L 5211-18 du CGCT).

La modification du périmètre de Colmar agglomération sera subordonnée à l'accord de son conseil communautaire et les conseils municipaux de chacune de ses communes membres seront appelés à se prononcer sur l'admission des nouvelles communes à la majorité qualifiée.

Les communes concernées adhéreront à Colmar agglomération pour l'exercice, en leur lieu et place des compétences suivantes : eau, assainissement, développement économique, environnement, transport, aménagement de l'espace, déchets et eaux pluviales.

À deux reprises, le préfet du Haut-Rhin a invité la commune à se positionner, arguant notamment du fait que ce rapprochement serait « de nature à ouvrir des perspectives nouvelles pour les communes du Ried brun et leurs population ».

Le conseil municipal ne partage pas ce point de vue et déplore la passivité du préfet dans ce dossier, qui s'est contenté de se conformer à l'aspect purement spatial ainsi qu'au seuil démographique posés par la loi NOTRe. Les orientations visant à la solidarité financière, qui relèvent pourtant de ses prérogatives, ont été purement et simplement méconnues.

En matière de « perspectives nouvelles », le conseil n'y voit qu'une dégradation de la qualité des services et une augmentation des dépenses des communes, avec comme corolaire une augmentation de la fiscalité locale.

Nonobstant, à ce jour, les conseils municipaux de six communes ont délibéré en faveur de la dissolution de la CCPRB et demandé officiellement leur adhésion individuelle à Colmar agglomération. La commune de Grussenheim a, quant à elle, décidé d'intégrer la communauté des communes du Ried de Marckolsheim.

Par conséquent, pour éviter à la commune d'Andolsheim une situation d'isolement durant l'année 2016, le conseil après avoir délibéré,

DEMANDE par 9 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (MM Francis BONZON, Michel SCHWARTZ, Raymond HUSSER, Marc JEANVOINE, Frédéric PANKUTZ et Mmes Pascale HERRGOTT, Corinne LUDWIG et Elisabeth BRAESCH)

- la dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- l'adhésion de la commune d'Andolsheim à Colmar agglomération.

AUTORISE par 9 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (MM Francis BONZON, Michel SCHWARTZ, Raymond HUSSER, Marc JEANVOINE, Frédéric PANKUTZ et Mmes Pascale HERRGOTT, Corinne LUDWIG et Elisabeth BRAESCH)

- Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

Point 6 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission lors des réunions du 27 juillet et du 14 septembre 2015.

La commune prendra contact avec les lotisseurs des lotissements « Oberfeld » et « Grands Prés » pour leur demander d'achever les travaux de finition de la voirie en vue de son incorporation dans le domaine public communal. Une attention particulière devra être portée aux trottoirs où la végétation s'est développée.

Commission travaux et bâtiments :

Monsieur Jean-Philippe STARCK récapitule les travaux effectués depuis la dernière séance :

Complexe sportif :

- Intervention de la société HEGE pour le regarnissage, l'aération et l'ensemencement des deux terrains de football détériorés suite au passage des gens du voyage.

École maternelle :

- Rafrâchissement des peintures et mise en conformité de l'éclairage (normes PMR) d'une salle de classe ;
- Renouvellement du revêtement de sol dans deux salles de classe ;
- Remplacement de l'aire de jeu et du sol amortissant ;
- Mise en place du grillage et du portillon d'accès par la rue des Écoles.

Périscolaire :

- Remplacement des éléments, du revêtement de sol et mise en conformité électrique de la cuisine.

École élémentaire :

- Gommage partiel de la rampe d'une cage d'escalier et décapage des boiseries.

Salle des fêtes :

- Intervention de la société AXIMA pour le débouchage des radiateurs ;

Divers :

- Remplacement de lanternes endommagées lors des rafales de vent du mois de mars dans le lotissement Les Grands Prés et rue des Primevères ;
- Reprise de l'enrobé suite à un affaissement rue de Bischwihr ; une expertise a été demandée.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Périscolaire :

- Depuis la rentrée, la fréquentation est très élevée. Ceci a conduit à deux embauches, dont un contrat aidé.
- Dans le cadre du remplacement de la cuisine, la CAF a octroyé une subvention de 4 800 € à l'association « 2L », qui remercie la commune. Elle servira à acquérir un lave-vaisselle et au renouvellement du mobilier ;

- Un appel à projets a également été retenu et une aide de 6 000 € a été obtenue pour l'acquisition d'un triporteur électrique pouvant accueillir 8 enfants ;
- L'accès à l'école maternelle par la rue des Écoles pose question : monsieur le maire précise que la commune a demandé en son temps le détachement d'une bande de terrain destinée à créer une issue de secours en cas d'évacuation d'urgence des élèves. L'accès piétonnier est bien entendu possible par cette voie, qui fait partie du domaine public. Cependant, l'accueil des élèves par l'arrière de l'école relève d'une décision des enseignantes.

Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission vont se réunir pour préparer le recrutement de nouveaux éléments auprès des élèves de CM2. Ils participeront à la commémoration du 11 novembre et au Téléthon le 4 décembre.

Commission communication :

Le prochain « Andolsheim.com » est en cours de rédaction ; celle du bulletin annuel va débiter.

Commission affaires culturelles :

La commission s'est réunie le 7 juillet pour mettre sur pied la soirée cinéma en plein air du 29 août qui a connu un joli succès avec près de 250 spectateurs. La buvette au profit du CCAS a rapporté 224,30 €.

Commission environnement et développement durable :

La journée citoyenne 2016 sera préparée dès cet automne. La visite d'une entreprise de recyclage et du centre de valorisation des déchets est à l'étude pour les congés de la Toussaint, conjointement avec la commission municipale des jeunes.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les efforts et la persévérance de la commission embellissement et du service technique ont porté leurs fruits : la commune a obtenu la 1^{ère} fleur avec les félicitations du jury.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

La commission poursuit son travail, entamé au début de l'été, sur l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui devra être remis au préfet pour le 27 septembre 2015.

Commission mémoire et patrimoine :

Monsieur Michel SCHWARTZ fait part de ses recherches et des difficultés rencontrées dans l'identification derniers des malgré-nous dont le nom ne figure pas sur la plaque commémorative dévoilée en début d'année. Il espère aboutir d'ici la fin de l'année, ce qui permettrait de compléter le monument des noms manquants.

Syndicat départemental d'électricité :

Le rapport d'activités 2014 a été publié courant juillet. Il est consultable en mairie.

SIACCA :

Dans la perspective de la dissolution prochaine de la communauté de communes du pays du Ried brun et l'adhésion de ses membres à Colmar agglomération, le syndicat intercommunal des affaires culturelles du canton d'Andolsheim est amené à évoluer. À compter du 1^{er} janvier 2016 il se dénommera : « Pôle Ried brun – collège de Fortschwihr ». Syndicat à la carte, il conservera son objet actuel, qui sera complété par l'exercice des compétences non reprises par Colmar agglomération. Les communes adhérentes auront le choix de d'exercer tout ou partie des compétences optionnelles à travers ce syndicat.

Intercommunalité :

Les réunions de bureau des 22 juillet et 26 août 2015 ont notamment été consacrées à la rédaction du projet de statuts du futur syndicat « Pôle Ried brun – collège de Fortschwihr ». Une estimation du bâtiment administratif a

été réalisée par une agence immobilière à environ 700 000 € alors que France Domaines l'a évalué à 400 000 €. Une nouvelle destination de ce bâtiment est à l'étude.

Point 6 - Divers

Monsieur le maire rappelle la mobilisation des élus contre la baisse des dotations de l'État le samedi 19 septembre 2015 à partir de 11h devant la préfecture de Colmar.

Une réunion se tiendra début octobre avec l'Adauhr en vue de la réhabilitation du complexe sportif.

Fin de séance à 22h36

Le Maire,

Christian REBERT